



**PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**18 JUILLET 2023**

**20H30**

**SALLE DES FETES DE CERSAY**

**VAL EN VIGNES**



# PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet à vingt heures trente, à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juillet 2023

**PRESENTS** : AUDOIN Stéphanie, AZARIAS Isabelle, BRÉMAUD Isabelle, DUGAS Luc-Jean, FALOURD Audrey, GERFAULT Sylvie, GIREAUD Patrick, GUILLOT Christophe, GUILLOTEAU Catherine, GRIVAULT Dominique, GRIVAULT Frédéric, HÉMARD Emmanuelle, HERVE Audrey, POIRIER Charles, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : LEFEVRE Aurore à GUILLOT Christophe

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS** : JADAUD Emma, MARTIN Jérôme, RAYMOND Christophe.

**NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE** : 20

**NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES** : 16

**NOMBRE DE PROCURATIONS** : 1

**NOMBRE DE VOTANTS** : 17

## *En préambule*

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur TOCREAU Laurent, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

## ADMINISTRATION

### 1. CONVENTION AVEC LE CAUE : PRET DE L'EXPOSITION « MA RURALITE HEUREUSE » (ANNEXE 1)

Les CAUE de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité valoriser la ruralité en Nouvelle-Aquitaine avec l'organisation d'un concours photo organisé du 10 juillet au 20 septembre 2020 sur le thème : Ma ruralité heureuse – vécue ou rêvée – en Nouvelle-Aquitaine.

Le CAUE des Deux-Sèvres a réalisé ensuite une exposition de 46 photographies afin de valoriser la ruralité du département. Il met à disposition gracieusement cette exposition aux communes.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accueillir cette exposition dans notre commune du 23 août 2023 au 11 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver la convention de prêt avec le CAUE des Deux-Sèvres
- Autoriser M. le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces administratives relatives à cette action

### 2. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (Annule et remplace la délibération du 23/05/2023 n°20230502)

Lors de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2023, le conseil municipal avait proposé Audrey Hervé comme membre titulaire du conseil municipal et Christophe Raymond comme membre suppléant du conseil municipal de la commission de contrôle des listes électorales.

Or, M Raymond est 15<sup>ème</sup> dans l'ordre du tableau alors que Mme Hervé est 16<sup>ème</sup>. Le code électoral impose le respect de l'ordre du tableau, le conseiller désigné suppléant devant figurer dans l'ordre du tableau après le conseiller désigné comme titulaire. C'est pourquoi, il y a lieu de modifier la désignation des membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer :

- Un conseiller municipal titulaire : RAYMOND Christophe
- Un conseiller municipal suppléant : HERVE Audrey

## FINANCES

### 3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2023

Les crédits ouverts et prévus aux articles du Budget Principal pour l'exercice 2023 étant insuffisants sur certains articles ou, au contraire, trop importants sur certains autres articles, il est nécessaire de voter les virements et les crédits supplémentaires définis ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VAL EN VIGNES					
Section	Chapitre	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
Fonctionnement	011	60626	Autres fournitures non stockées	500,00 €	
Fonctionnement	011	60631	Fournitures d'entretien	5 000,00 €	
Fonctionnement	011	60633	Fournitures de voirie	8 000,00 €	
Fonctionnement	011	615221	Entretien bâtiments publics	-21 000,00 €	
Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	35 000,00 €	
Fonctionnement	65	6542	Créances éteintes	1 500,00 €	
Fonctionnement	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 271,00 €	
Fonctionnement	67	673		39 570,00 €	
Fonctionnement	731	73111	Impôts directs locaux		29 000,00 €
Fonctionnement	77	7751	Produit des cessions d'immobilisations		39 570,00 €
Fonctionnement	77	7751			6 271,00 €
				<b>74 841,00 €</b>	<b>74 841,00 €</b>
					<b>ECART 0,00 €</b>
Section	Opération	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
Investissement	501	2131	Bâtiments publics	5 000,00 €	
Investissement	501	2133	Matériel informatique	-5 000,00 €	
Investissement	501	2138	Autres immobilisations corporelles	35 000,00 €	
Investissement	512	2131	Bâtiments publics	-400 000,00 €	
Investissement	512	231	Immobilisations corporelles en cours	400 000,00 €	
Investissement	606	231	Immobilisations corporelles en cours	-4 000,00 €	
Investissement	617	231	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00 €	
Investissement	617	2131	Bâtiments publics	50 000,00 €	
Investissement	620	2131	Bâtiments publics	-500 000,00 €	
Investissement	620	231	Immobilisations corporelles en cours	500 000,00 €	
Investissement	621	2131	Bâtiments publics	4 000,00 €	
Investissement	021	021	Virement de la section de fonctionnement		35 000,00 €
Investissement	13	13258	Subventions d'investissement -		2 710,85 €
Investissement			Autres groupements		
Investissement	16	1641	Emprunts en euros		-2 710,85 €
				<b>35 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
					<b>ECART 0,00 €</b>
					<b>ECART GENERAL 0,00 €</b>

BUDGET BATIMENTS TRANSFERE EN INVESTISSEMENT

CXL T 1481 + 1478 - TRACTEUR ET DEBROUSSAILLEUSE - ECRITURES CESSIONS

CXL T 1481 + 1478 - TRACTEUR ET DEBROUSSAILLEUSE - ECRITURES CESSIONS

COLOMBARIUM  
REPRISE OPERATION MATERIEL INFORMATIQUE  
SECHES MAIRIS • EQUIPEMENTS CUISINES SDF MASSAIS • BSP • COMPLEMENT  
REIMPUTATION - OPERATION GARAGE MASSAIS (LD)  
FIN TRAVAUX PERISCOLAIRE CERSAY  
REIMPUTATION - OPERATION TOITURE TIERS LIEU (CD)  
REIMPUTATION - OPERATION REHABILITATION SDF CERSAY (LD)  
COMPLEMENT TERPASSE SDF MASSAIS

SUBVENTION SIEDS - HORLOGES ASTRONOMIQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver les virements de crédits indiqués ci-dessus,
- Autoriser M. le Maire ou, à défaut, son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision modificative,
- Imputer les modifications afférentes sur le budget principal.

## **PERISCOLAIRE - ACCUEIL DE LOISIRS**

### **4. AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT JM RESTAURATION (ANNEXE 2)**

La commune de Val en Vignes a conclu un marché pour la livraison et la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire de Cersay avec JM RESTAURATION.

Celui-ci propose la réalisation d'un avenant pour l'année scolaire 2023/2024 avec une révision des tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver l'avenant
- Autoriser M. le Maire à le signer

### **5. TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : CONVENTIONS AVEC LES INTERVENANTS**

La commune propose gratuitement aux familles des temps d'activités périscolaires (TAPS). Ceux-ci sont pris en charge par la collectivité avec les aides de l'Etat et de la CAF. Ce soutien financier est indispensable au maintien du dispositif.

Pour 2023/2024, la commune propose des activités variées, dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs, de l'environnement, de l'art créatif avec les intervenants suivants (associatifs, structure intercommunale, personnel communal) :

- Association Thouars Gym
- Association On loge à pied
- Association Entente sportive Saint-Cerbouille
- Association les doigts agiles
- Communauté de communes du thouarsais (conservatoire de musique et de danse)
- Ville de Thouars (l'école du patrimoine)
- Agents communaux

Quelques ajustements pourront avoir lieu en fonction de la disponibilité des intervenants et de l'évolution des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver le programme d'animations
- Autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les intervenants pour l'année scolaire 2023/2024

### **6. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS (ANNEXE 3)**

La commission jeunesse propose d'adapter le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de loisirs compte-tenu de la mise en place du portail familles « Carte plus » et de l'intégration de l'accueil périscolaire de Massais/ Bouillé St-Paul dans la gestion communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter le règlement intérieur 2023/2024

## RESSOURCES HUMAINES

### 7. AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC PORTE OUVERTE EMPLOI (ANNEXE 4)

*Vu la délibération du 16 janvier 2017 et du 13 octobre 2020,*

La commune de Val en Vignes accède, en cas de besoin, aux services de mise à disposition du personnel proposés par l'association Porte Ouverte Emploi.

En effet, en cas d'absence d'un salarié ou de travaux imprévus, elle se charge de toutes les démarches administratives (gestion du personnel, sélection, recrutement, établissement du contrat, bulletin de salaire etc)

Par cette convention, la commune de Val en Vignes et l'association intermédiaire POE s'engagent à travailler ensemble à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à la co-construction de parcours d'insertion de qualité sur la Communauté de Communes du Thouarsais dans le cadre du développement durable.

Elle s'appuie :

D'une part sur la volonté des élus de la commune de Val en Vignes d'en faire un territoire insérant.

Et d'autre part sur le projet associatif de POE qui est de mettre en œuvre une insertion solidaire à destination des personnes en transitions sociales et professionnelles, les plus démunies vis-à-vis de l'emploi ...

***La commune s'engage à :***

- Faciliter l'intégration de salarié(e)(s) en parcours dans ses services,
- Faciliter l'accueil des demandeurs d'emploi de la commune,
- Collaborer à la promotion de POE.

***POE s'engage à :***

- Faciliter le recrutement de compétences au sein des services de la commune,
- Faciliter l'accueil des demandeurs d'emploi de votre commune,
- Mettre à la disposition des habitants de la commune inscrits à POE l'ensemble de ses services en favorisant la proximité,
- Participer au diagnostic socioprofessionnel sur la commune,
- Offrir une offre de service adaptée et de qualité aux Donneurs d'ordres.

- Le coefficient de facturation au titre de l'année 2023 s'élève à 1.95 appliqué au salaire horaire brut. Les conditions tarifaires de mise à disposition sont révisées annuellement.
- Cette convention est conclue pour la période de 3 ans à compter du 01/01/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :


- Approuver la convention de collaboration avec POE
- Autoriser M. le Maire à la signer

## ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE


### a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

07906323K0010	79290 VAL EN VIGNES BERSON Richard 4 rue du Moulin Mercelot Massais 79150 VAL EN VIGNES	9 rue de l'église Massais 79150 VAL EN VIGNES	M FALLAY Stephan et Mme DEGREVE Nancy Rue Martin Sandron 53 DOISCHE (BELGIQUE)	168 AD 193-475-540	Non exercice du droit de préemption	80 000,00 €
07906323K0011	BERTHONNEAU Tanguy GINDREY Romane 3 chemin des champs gâteaux CERSAY 79290 VAL EN VIGNES	3 chemin des champs gâteaux CERSAY 79290 VAL EN VIGNES	BREMAUD Romain VOYER Karine 5 chemin des champs gâteaux CERSAY 79290 VAL EN VIGNES	D n°1224-1289-1290	Non exercice du droit de préemption	50,00 €

### b) Décisions du maire

Réf. et dénomination
 DECISION DU MAIRE N8-2023 Concession ABELARD.pdf

### c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination
 G2023-15 Occupation domaine public Isolation exterieur.pdf

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ✓ Informations démarches et procédures « Ancien garage » de Massais

M. Christophe GUILLOT, maire de Val en Vignes, explique que des devis de démolition sont actuellement demandés. Un montage financier sera ensuite réalisé avec demande de subventions.

### ✓ Informations sur le projet en cours d'accueil périscolaire de loisirs du mercredi après-midi

Mme Sylvie GERFAULT, maire déléguée de Massais et élue référente jeunesse, fait part de l'avancée du projet de création d'un accueil périscolaire de loisirs le mercredi après-midi.

Plusieurs familles ont fait part de leur besoin d'un service d'accueil le mercredi après-midi suite à la réponse à une enquête. Ainsi, la commune a étudié la possibilité d'un tel service sur plusieurs plans : humain (personnel qualifié dans l'animation), financier, organisationnel (horaires, tarifs, transports etc) et administratif (déclarations etc).

Compte-tenu des démarches à réaliser et délai administratif notamment, le service ne pourra être effectif à la rentrée de septembre 2023. L'objectif est d'ouvrir un accueil en janvier 2024 au plus tard.

Les familles intéressées seront informées dans l'été des démarches en cours.

✓ Mise en place d'un Extranet pour les membres du conseil municipal : présentation, fonctionnement et remise des codes d'accès

M. Christophe GUILLOT présente à l'assemblée l'extranet accessible pour les membres du conseil municipal.

C'est un réseau informatique privé et contrôlé accessible grâce à une simple connexion internet. Son rôle consiste à autoriser la connexion aux membres du conseil municipal afin de leur donner accès à des ressources privées. La mise en place d'un Extranet permet donc de simplifier les échanges d'informations parmi les membres du conseil municipal. Ainsi, ceux-ci pourront consulter les informations et les documents déposés par les maires administrateurs tels les comptes-rendus de réunions de commissions, des études, devis etc Cet outil vient en remplacement de Dropbox.

Il est remis à chacun des conseillers municipaux présents un code d'accès.

A Val en Vignes,

Le 21 juillet 2023

GUILLOT Christophe, Maire

